

Il est aussi question d'agriculture dans l'accord de libre-échange. Il s'agit d'un fait très important pour les Canadiens, et il vaut la peine de souligner que ce secteur tient pour la première fois une place aussi considérable dans un accord de cette nature. Les négociateurs canadiens m'ont dit que nous faisons des démarches infructueuses en ce sens auprès du GATT depuis 40 ans. Nous nous sommes efforcés pendant toutes ces années de faire inscrire l'agriculture dans le système des échanges internationaux. Nous travaillons très fort à ce sujet dans le contexte international. Entretemps, l'accord de libre-échange assure à nos produits agricoles et alimentaires un meilleur accès au marché américain. Il s'agit, par exemple, de produits comme la viande et le bétail, les céréales et les oléagineux, et les pommes de terre.

● (1140)

Ce qui importe dans ce secteur, c'est que les deux pays conviennent de lever toutes les barrières à l'importation des viandes rouges. C'est là un atout important de l'accord de libre-échange pour la collectivité agricole, non seulement pour les producteurs de viande rouge mais aussi pour les céréaliculteurs. On nous dit que l'élevage du boeuf constitue un marché important pour le grain; la suppression des barrières à l'importation des viandes va donc profiter beaucoup aux Canadiens qui travaillent dans le secteur agricole.

Un autre secteur qui est visé par l'accord de libre-échange, c'est celui des services, des échanges de services. Il est intéressant de signaler que, lorsque le GATT a été conçu, il y a une quarantaine d'années, on songeait seulement aux échanges de biens. C'est d'ailleurs pourquoi on l'appelle l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Il ne vise que les marchandises, mais les échanges qui se développent maintenant le plus vite dans le monde, sont ceux des services, et nous nous efforçons d'en tenir compte dans la ronde de négociations multilatérales du GATT.

Entretemps, nous avons fait des gains très importants dans notre accord de libre-échange en nous entendant sur un code des services. Celui-ci prévoit que, à l'avenir et pour une foule de services, le gouvernement américain va traiter les entreprises canadiennes de services en affaires aux États-Unis de la même façon que les entreprises américaines et, naturellement, le gouvernement canadien va faire de même. Cela va être important pour les Canadiens à l'avenir. Il y a aussi les permis temporaires d'exploitation, qui vont permettre aux Canadiens et aux Américains de traverser librement la frontière pour desservir mutuellement leurs marchés respectifs. Cela est vraiment très important pour les Canadiens.

Un autre secteur qui est visé par l'accord de libre-échange est celui de l'automobile. A cet égard, le texte du mois d'octobre n'a subi aucune modification importante. Nous avons toujours dit que l'accord est avantageux pour le Canada et avantageux pour l'Ontario. Nous le qualifions de Pacte amélioré de l'automobile, car nous avons préservé les éléments fondamentaux du Pacte de l'automobile et y avons ajouté des dispositions qui vont susciter de nouvelles possibilités, notamment en matière de production et d'emploi. L'accord prévoit, par exemple, une norme très élevée quant au contenu nord-américain des automobiles.

Je voudrais ajouter ici quelque chose qu'on risque d'oublier, à savoir que les dispositions de l'accord ont été négociées par

Le libre-échange

Simon Reisman, qui, bien sûr, avait aussi négocié le Pacte de l'automobile proprement dit. Personne n'est mieux en mesure que M. Reisman de renforcer le Pacte de l'automobile. Cela me rappelle une observation qu'un jeune homme de Windsor a faite lorsque je suis allé donner une conférence là-bas. Je m'entretenais avec lui des dispositions de l'accord de libre-échange concernant le secteur de l'automobile et je lui ai finalement demandé: «Qu'en penses-tu?» Il m'a répondu: «Je ne me suis jamais inquiété à ce sujet, madame, parce que j'ai été rassuré dès que j'ai su que l'accord avait l'approbation de Simon Reisman, qui a fait de l'excellent travail la première fois et sur qui je pouvais compter pour faire aussi bien la deuxième fois.»

M. Murphy: Est-ce le point fort de votre discours, Pat?

Mlle Carney: Le député demande si c'est le point fort de mon discours. De toute évidence, il n'écoutait pas. Mon but principal est d'exposer ce qui se trouve dans l'accord de libre-échange, contrairement à l'opposition qui s'acharne à parler de ce qui ne s'y trouve pas. Si le député prête attention à ce que je dis, il pourra peut-être à l'avenir parler de ce que contient l'accord.

Une autre disposition de l'accord de libre-échange porte sur les marchés publics. Nous avons élargi la disposition du GATT qui régit le code des marchés publics en abaissant le seuil auquel les entreprises canadiennes peuvent soumissionner pour les marchés du gouvernement américain. Cela signifie que de nouveaux débouchés de marchés publics de 4 milliards de dollars s'ouvrent pour les Canadiens. Voilà ce qu'on appelle une bonne affaire. C'est un début prometteur dans le domaine des achats gouvernementaux. Le Canada voulait davantage, comme je l'ai dit à la Chambre, mais les États-Unis se montraient prudents dans ce domaine. Nous maintenons le partage des marchés publics de matériel de défense, mais les 4 milliards sont un point de départ intéressant pour une foule de petites entreprises canadiennes.

Dans le domaine énergétique, nous avons négocié les conditions les plus libres de commerce bilatéral qui nous garantissent l'accès au marché américain. Nous nous sommes engagés à tenir des consultations dans les cas où des modifications à la réglementation en matière d'énergie ne seraient pas conformes aux principes de l'accord. L'accord prévoit la sécurité énergétique des deux côtés de la frontière et, ce qui est peut-être le plus important, il ouvre de magnifiques débouchés aux exportateurs canadiens de pétrole, de gaz naturel, d'électricité et d'uranium, qui, par le passé, ont été harcelés et menacés de perdre leur marché.

En assurant le marché pour les ressources énergétiques, nous créons les conditions qui nous permettront d'attirer les nouveaux investissements dont nous avons besoin pour exploiter nos ressources pour les Canadiens à l'avenir. Je crois que les dispositions en matière d'énergie sont l'un des points saillants de l'accord. Il ne s'agit pas d'une politique énergétique continentale, comme le prétend l'opposition. Nous gardons la propriété des ressources. Nous gardons le droit de les gérer, de les conserver et de les réglementer. Nous ne renonçons dans l'accord à aucun des pouvoirs que les provinces détenaient auparavant. Nous maintenons, comme je le disais tout à l'heure, les restrictions relatives à la propriété étrangère, mais